

Commune de Lherm
Comité Consultatif Voirie, Mobilité et Réseaux



Compte Rendu de Réunion n°5 du Comité Voirie, Mobilité et Réseaux Du Lundi 8 novembre 2021 à 19 h 30, Salle du Conseil Municipal			Présence	Diffusion
	Prénom Nom	E-mail		
Élus	Christophe EXPOSITO	christophe.exposito@mairie-lherm.fr	x	x
	Sébastien MORO	sebastien.moro@mairie-lherm.fr	x	x
	Joël BRUSTON	joel.bruston@mairie-lherm.fr		x
	Gilbert GIL	gilbert.gil@mairie-lherm.fr	x	x
	Nadège LEFEBVRE	nadege.lefebvre@mairie-lherm.fr		x
	Sophie MOREAU	sophie.moreau@mairie-lherm.fr	x	x
	Ludivine RABARIJAONA	ludivine.rabarijaona@mairie-lherm.fr	x	x
	Albéry TURPIN	albery.turpin@mairie-lherm.fr		x
Citoyens	Michel BERTHELEMY			x
	Émilie BONILLO-BASTIANINI			x
	Sébastien CALVO			x
	Jean-Patrick CHATILLON			x
	Luc COFFINET		x	x
	Gérard DALET			x
	Amélie DASSONVILLE			x
	Murielle HEMART			x
	Solange LANGER			x
	Martine MASSON			x
	Laure PRETE			x
Autres intervenants				

M. Thomas Jousse a souhaité quitter le comité.

Après une longue période d'inactivité, le comité s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal. L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Questions diverses
- 2) Urbanisation de la RD 43b
- 3) Comptage Véhicules
- 4) Mobilité – projet Minibus

1) Questions diverses

Matérialisation des principales entrées en zone 30 du village (carte jointe en annexe). Pour compléter ce marquage à la peinture, les deux radars pédagogiques que la municipalité va acquérir au travers d'un achat groupé organisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (Sdehg) permettront de sensibiliser les automobilistes. Ces radars seront autonomes (équipés de panneaux photovoltaïques) et pourront être disposés à différents endroits problématiques de la commune.

Étudier la possibilité de mise en place de feux pédagogiques.

Discussion concernant la gêne occasionnée par le passage en alternance, situé Avenue de Versailles. Il ressort qu'il serait utile de redessiner clairement le rétrécissement de la voie. Une simulation à l'aide de balises J1 (borne en plastique blanc) permettraient de tester la proposition. Le dos d'âne doit être remplacé par un coussin lyonnais pour améliorer la visibilité difficile à cet endroit.

Échanges rapides concernant le comptage qui a été réalisé. C'est un travail qui pourra servir à plusieurs comités, apport chiffré sur les questions de sécurité, de nuisances causées par les flux de véhicules... Problématique du transit des camions par l'avenue de Versailles, réflexion sur un itinéraire alternatif à mener en concertation avec le comité urbanisme – cadre de vie et le CD 31 bien entendu.

2) Urbanisation de la RD 43b

Présentation générale du projet qui est apprécié par l'ensemble des participants. Quelques remarques ont été faites :

- Pour ne pas voir l'environnement dégradé par le grand nombre de panneaux de signalisation (début et fin de piste cyclable notamment), il est souhaité de limiter leur présence au strict nécessaire.
- Proposition de supprimer le garde-corps entre la voie douce et l'arrêt de bus à créer (rive gauche). Un banc pourrait être réalisé au même endroit en utilisant le muret qui doit séparer l'arrêt de bus et la voie douce.
- Questionnement sur la courbure de la RD 43b à la bifurcation RD43 et RD 43b : pour garantir une sécurité des piétons traversant la RD, est-il nécessaire de modifier le tracé du virage ?
- Proposition de déplacer la voie douce (en l'éloignant de la RD) pour obtenir des zones végétalisées de plus grande surface, plus facile à gérer et à entretenir (privilégier une végétation demandant pas ou peu d'entretien).
- Proposition de supprimer le trottoir sur la première partie, côté droit de la RD (rive droite). Est-ce utile d'avoir un trottoir à cet endroit ? Le maintien du fossé enherbé permet de diminuer l'effet urbanisé et de conserver l'aspect village. Est-ce compatible avec les projets d'enfouissement de réseaux ?

Ces questions seront abordées avec le bureau d'études en charge du dossier et des différents interlocuteurs (CD31, Réseaux 31...)

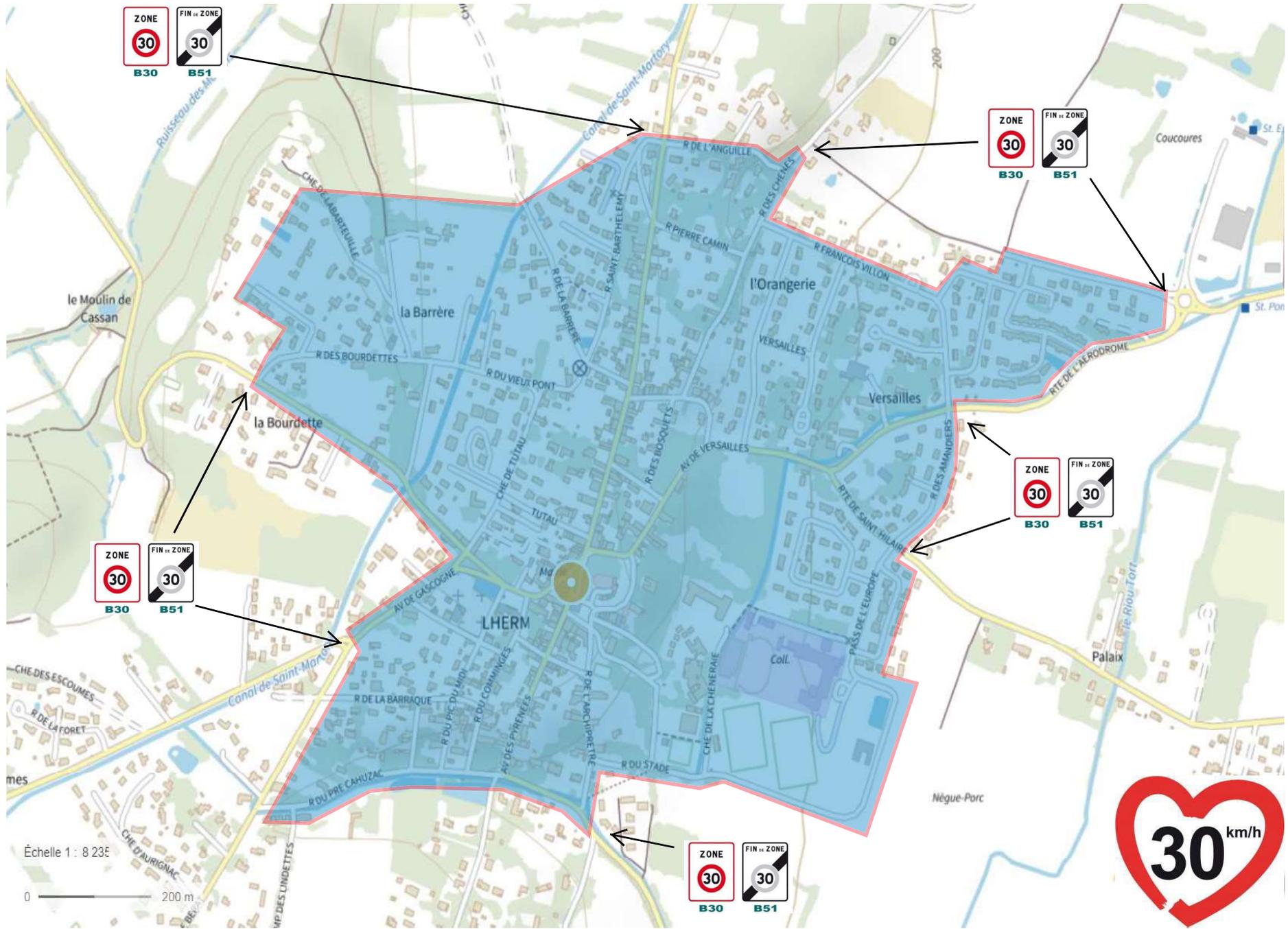
L'heure tardive, les échanges riches et nombreux ne nous ont pas permis d'aborder les autres points inscrits à l'ordre du jour. Une nouvelle réunion est programmée le 8 décembre prochain.

Il sera proposé de suivre en visioconférence pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer.

Fin de la réunion à 22 h 00

Le document et l'annexe sont stockés dans un dossier propre à ce Comité sur Google Drive, en suivant le lien : <https://urlz.fr/efgG>

Zone 30 Km / h



Toutes les voies situées dans cette zone sont limitées à 30 km / h